



Des études équitables

Le remboursement rétroactif des frais d'études améliore la vérité des coûts dans la formation tertiaire ainsi que l'égalité des chances

Marco Salvi, Florence Mauli, Patrick Schnell

analyse

Une formation supérieure comporte de nombreux avantages, que ce soit pour les individus ou pour la collectivité. Après avoir obtenu un diplôme, une personne assume en principe des tâches plus exigeantes et perçoit ainsi un salaire plus élevé. Etant donné que les recettes fiscales augmentent et que la collectivité en profite aussi, on parle d'un contrat social implicite.

Il ne s'agit là que d'un aspect théorique, car dans les faits, ce contrat social est remis en question. Selon les estimations de l'OCDE, la rentabilité fiscale de la formation en Suisse est faible. Elle a tendance à diminuer en raison de la généralisation du travail à temps partiel. Lorsque le taux d'occupation est inférieur à 70%, la rentabilité fiscale d'un diplôme universitaire n'est souvent plus garantie.

La présente analyse propose plusieurs options pour faire face à ces changements. Selon les auteurs de cette publication, le remboursement rétroactif des frais d'études, c'est-à-dire le remboursement des frais une fois la formation achevée, est un instrument novateur qui mérite une considération approfondie. Cet outil est intéressant tant du point de vue de l'égalité des chances que du point de vue fiscal. De plus, il a fait ses preuves à l'étranger.

Le modèle que nous privilégions prévoit de rembourser progressivement les frais d'études de manière rétroactive, en fonction du revenu et à partir d'un certain revenu minimum. Les frais d'études seraient dus jusqu'au remboursement total des dettes accumulées.

Dans une simulation, nous montrons que même les diplômés universitaires travaillant à plein temps et touchant un salaire comparativement modeste rembourseraient les frais d'études occasionnés avant leur retraite. En revanche, pour les personnes travaillant à temps partiel, le remboursement n'est pas entièrement garanti, même dans un système de remboursement rétroactif des frais d'études. Il dépend fortement des conditions de remboursement.

Remerciements

Les auteurs remercient le Prof. Dr. Reto Föllmi, président de la Commission des programmes d'Avenir Suisse, pour ses précieuses suggestions et sa relecture externe. Nos remerciements s'adressent également à tous les interlocuteurs pour leur importante contribution. La responsabilité du contenu de cette étude incombe uniquement aux auteurs et au Directeur d'Avenir Suisse, Peter Grünenfelder.

Editeur	Avenir Suisse, <i>avenir-suisse.ch</i>
Auteurs	Marco Salvi, Florence Mauli, Patrick Schnell
Traduction	Kenza Vionnet
Relecture interne	Antoine Duquet
Conception	Ernie Ernst
ISBN	978-3-9525699-8-6

© Mars 2023, Avenir Suisse, Zurich

Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur. Avenir Suisse étant intéressé à la diffusion des idées présentées ici, l'utilisation par des tiers des conclusions, des données et des graphiques de cette œuvre est expressément souhaitée à condition que la source soit indiquée de façon précise et bien visible et que les dispositions légales en matière de droits d'auteur soient respectées.

Télécharger avenir-suisse.ch/fr/publication/des-etudes-equitables/

Sommaire

1. Les revenus et coûts de la formation	4
2. Qu'est-ce que le remboursement rétroactif des frais d'études?	7
3. Enseignements tirés en Angleterre et en Australie	11
4. La proposition d'Avenir Suisse	14
5. Conclusion	19
_Bibliographie	20

1. Les revenus et coûts de la formation

Sur le marché du travail suisse, la formation est bénéfique : les personnes ayant terminé un apprentissage gagnent en général plus que celles qui n'ont suivi que l'école obligatoire, et celles qui terminent des études peuvent souvent espérer une rémunération nettement supérieure. Le supplément de salaire, à savoir la rentabilité de la formation, s'élève en moyenne à 53 % avec un diplôme universitaire, EPF ou HES par rapport à un apprentissage (voir figure 1).

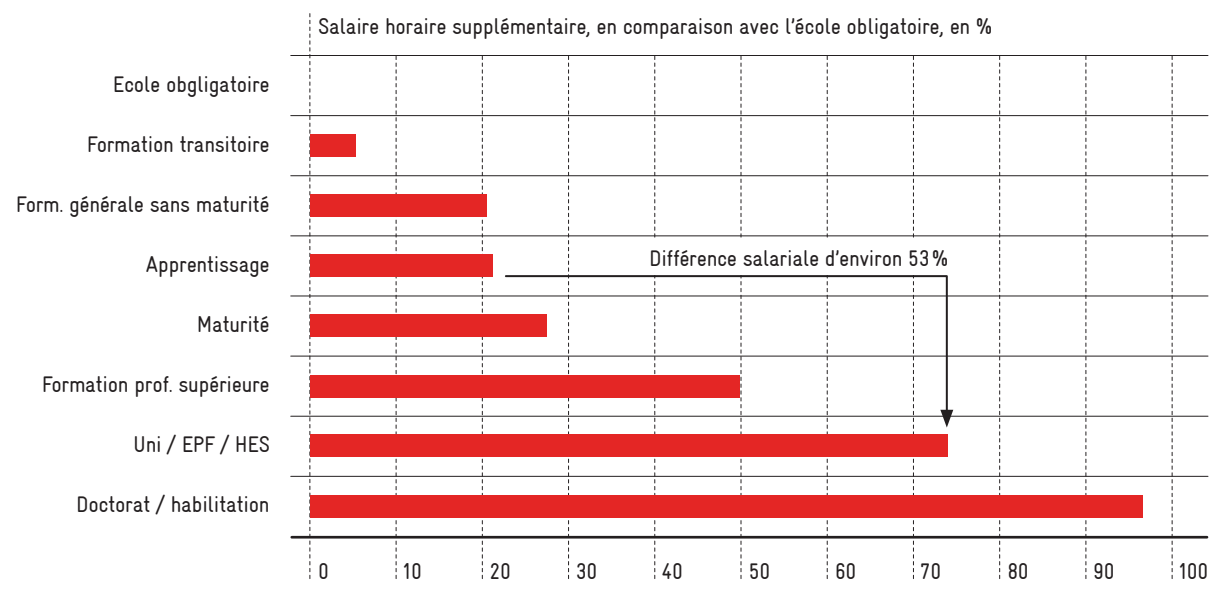
Toutefois, la société de la connaissance ne se manifeste pas seulement par la rentabilité élevée de la formation, mais aussi par une croissance rapide des dépenses publiques d'éducation. En Suisse, ces dernières ont augmenté de 67 % depuis le début du millénaire en tenant compte de l'inflation, soit nettement plus que l'ensemble des dépenses publiques. Leur part dans les dépenses publiques est ainsi passée de 14,8 % en 2000 à 16,2 % en 2020. Environ un quart des dépenses d'éducation est consacré à la formation tertiaire (BFS 2022c).

Compte tenu de la rentabilité privée importante d'une formation universitaire (rentabilité de la formation évoquée ci-dessus) et des coûts

Figure 1

La rentabilité de la formation

Une personne titulaire d'un diplôme décerné par une université, une EPF ou une HES touche en moyenne environ 53 % de plus qu'une personne dont la formation la plus élevée est un apprentissage professionnel.



Source : BFS (2021b), propres calculs

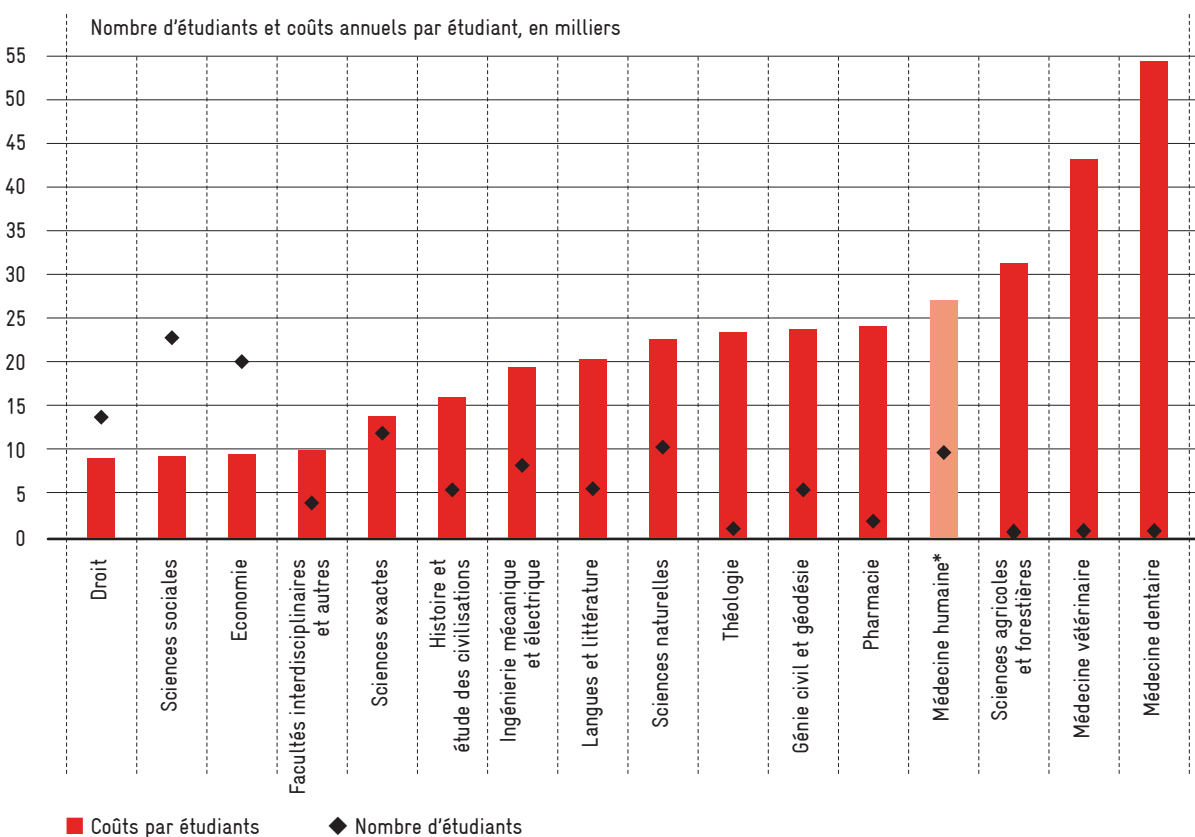
croissants pour le public, la question se pose de plus en plus de savoir si ces moyens sont utilisés de manière efficace et équitable. Pour financer leur formation, les étudiants des dix universités cantonales, des deux EPF, mais aussi des hautes écoles spécialisées en forte expansion, paient peu de leur poche. La part privée des frais d'études est d'environ 10 % (BFS 2022c). Les coûts par étudiant varient toutefois fortement d'une discipline à une autre (voir figure 2).

Les diplômés du degré tertiaire percevant des salaires plus élevés, il y a une compensation financière sous forme d'impôts (sur le revenu) plus élevés. D'autre part, les revenus fiscaux disparaissent pendant la période d'études, car la plupart des étudiants n'exercent pas ou peu d'activité professionnelle et ne paient donc pratiquement pas d'impôts sur le revenu ni de cotisations de sécurité sociale. Dans l'ensemble, l'OCDE estime que ce que l'on appelle le rendement fiscal de la formation tertiaire, qui exprime

Figure 2

Beaucoup d'étudiants et des coûts moyens bas ?

Ce sont surtout les facultés de sciences humaines et sociales qui se distinguent par une moyenne plus basse des coûts de formation en raison d'un nombre d'étudiants plus élevé. En revanche, les sciences naturelles et les disciplines médicales font partie des filières les plus coûteuses.



Les coûts de la formation de base sont pris en compte pour l'année 2021. Le nombre d'étudiants correspond à l'année 2021/2022.

*Pour la médecine humaine, les coûts sont sous-estimés, car aucune donnée différenciée n'est disponible pour la formation clinique.

Source: BFS (2022b, f), propres calculs

le rapport entre les recettes fiscales plus élevées et les coûts de formation de l'Etat, ne s'élève en Suisse qu'à 2 % (femmes) et 4 % (hommes), un chiffre bas en comparaison internationale (OCDE 2017). De plus, ce «rendement fiscal» des études a tendance à diminuer en raison de la part croissante de personnes travaillant à temps partiel (Cattaneo et Wolter 2018). En 2021, toutes filières confondues, environ 30 % des diplômés travaillaient à temps partiel un an après l'obtention de leur diplôme (BFS 2022a).

Ce constat contraste avec la formation professionnelle, dans laquelle les entreprises et les apprentis assument traditionnellement eux-mêmes la plus grande partie des coûts. Toutefois, par souci d'égalité entre la formation professionnelle et les études, l'augmentation des subventions dans le domaine universitaire a été compensée par une augmentation des subventions dans la formation professionnelle. Ainsi, environ un demi-milliard de francs a été distribué par les pouvoirs publics pour la formation professionnelle supérieure. Par ailleurs, depuis 2018, la Confédération soutient les personnes qui suivent des cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux et aux examens professionnels fédéraux supérieurs (SBFI 2023).

Une solution pour une meilleure rentabilité fiscale

Le remboursement rétroactif des frais d'études offre une réponse alternative à ces défis. L'idée consiste à rembourser, une fois les études terminées, les frais qui n'ont pas été couverts par les taxes d'inscription pendant les études. Ce remboursement rétroactif permet de garantir que tous les coûts des études sont effectivement supportés par ceux qui en bénéficient. Cela permet également de compenser les différences de financement entre les formations, puisque les frais rétroactifs dépendent des coûts engendrés par les études.

Bien que peu connu en Suisse, le remboursement rétroactif des frais d'études est ancré depuis des décennies dans plusieurs pays, et même depuis 1989 en Australie, pays pionnier en la matière. Il a été introduit en Grande-Bretagne dans les années 1990. En Suisse, ce concept a été lancé par le professeur en économie de l'éducation Stefan Wolter et la professeure d'économie bâloise Conny Wunsch dans un article pour la *Neue Zürcher Zeitung*, qui a suscité un large débat (Wolter et Wunsch 2021). Avec notre analyse, nous présentons une alternative viable pour l'établissement d'un système de remboursement rétroactif des frais d'études en Suisse.

2. Qu'est-ce que le remboursement rétroactif des frais d'études?

Avec le remboursement rétroactif des frais d'études, les futurs étudiants reçoivent un prêt des pouvoirs publics s'ils remplissent certaines conditions formelles (inscription réussie, domicile en Suisse, etc.). Ce prêt est accordé indépendamment du revenu ou de la situation patrimoniale de la famille, dès que les futurs étudiants ont choisi une filière d'études. Il doit en principe couvrir les frais occasionnés pendant la formation.

Le remboursement du prêt se fait de manière rétroactive, c'est-à-dire uniquement après la fin des études, dès que l'étudiant commence à travailler. Différentes modalités de remboursement sont envisageables, par exemple un taux de remboursement en fonction du revenu. Ainsi, la durée d'amortissement de la dette varierait en fonction du niveau de revenu des diplômés. Dans la plupart des systèmes de remboursement rétroactif des frais d'études, il est en général possible de rembourser plus que ce qui est demandé en une année. La dette peut ainsi être remboursée plus rapidement.

Le remboursement rétroactif des frais d'études s'apparente aux bourses d'études et aux crédits destinés à la formation. Il existe toutefois trois différences fondamentales :

- 01_ Le remboursement rétroactif est «universel», c'est-à-dire qu'il est mis à la disposition de tous les étudiants. Les crédits destinés à la formation tels que ceux octroyés par les pouvoirs publics ou les établissements de crédit privés sont en revanche accordés de manière sélective.
- 02_ Aucune garantie n'est exigée pour l'obtention du crédit, ce qui distingue le remboursement rétroactif des frais d'études des autres formes de crédit.
- 03_ Le remboursement s'effectue à travers le système fiscal, par tranches variables et, si possible, en fonction du revenu.

Le modèle de Wolter et Wunsch et ses limites

Le remboursement se présente sous différentes formes (Britton et al. 2019). Dans le modèle proposé par Wolter et Wunsch, les frais d'études accumulés sont remboursés par tranches annuelles à travers les impôts sur une durée déterminée (par exemple 20 ans). Toutefois, le montant n'est dû que si l'impôt sur le revenu du diplômé ne dépasse pas déjà un certain montant de référence plus la tranche annuelle. Wolter et Wunsch proposent d'utiliser comme valeur de référence le montant moyen de l'impôt sur le revenu versé par les personnes actives titulaires d'un diplôme de niveau secondaire II.¹

1 Il s'agit de diplômes d'apprentissage, de maturité gymnasiale, de maturité spécialisée et professionnelle.

Tableau 1

Le remboursement rétroactif des frais d'études selon le modèle de Wolter et Wunsch (exemples)

Les jeunes diplômés travaillant à plein temps paient plus tard s'ils travaillent dans des branches à très faibles revenus ou s'ils sont employés à temps partiel.

Diplôme	Droit	Sciences humaines	Ecole d'art
Taux d'occupation	100 %	70 %	100 %
Revenu brut avant imposition	111 300	65 600	83 400
Impôt sur le revenu	15 200	5 900	8 900
Revenu brut moyen des personnes actives titulaires d'un diplôme du secondaire II	70 500	70 500	70 500
Impôt sur le revenu (montant de référence)	6 700	6 700	6 700
«Tranche» de frais d'études due par année	2 000	2 800	2 800
Impôt de référence	8 700	9 500	9 500
Remboursement rétroactif des frais d'études	-	2 800	600
Total impôts payés	15 200	8 700	9 500

Le montant du revenu brut des trois personnes de référence correspond à la moyenne entre 2010 et 2020. Impôt sur le revenu : nous avons choisi la ville de Zurich pour le lieu de résidence à titre d'exemple (tarif pour personne seule avec déductions standards). La durée de remboursement du prêt pour la formation correspond à 20 ans. Les coûts par filière sont tirés du rapport sur la formation.

Source : BFS (2021b), ESTV (2023), Wolter et al. (2018)

Le tableau 1 illustre le modèle pour trois personnes de référence pour qui l'on a estimé les revenus et les coûts liés aux études.⁻² Comme le montre la deuxième colonne, les impôts sur le revenu payés par une personne titulaire d'un diplôme en droit travaillant à temps plein (15 200 francs) dépassent le montant de référence (8 700 francs). Selon le modèle, aucun remboursement rétroactif des frais d'études ne serait dû dans ce cas, car les impôts supplémentaires ont déjà couvert le montant de référence et la tranche. La situation est différente pour un chercheur en sciences humaines à temps partiel et une artiste travaillant à temps plein : les deux doivent rembourser les frais d'études rétroactivement. Le chercheur en sciences humaines payant peu d'impôts, il devrait dans ce cas s'acquitter de la tranche maximale (2 800 francs).

La durée de remboursement de 20 ans est purement illustrative. Les défauts de paiement dus par exemple au chômage pourraient être compensés par un report des échéances de remboursement. La question de savoir dans quelle mesure les dettes doivent être rémunérées est également ouverte (voir p. 14). Ces paramètres, ainsi que d'autres du modèle, relèvent en fin de compte d'une décision politique.

2 La formule pour le remboursement rétroactif des frais d'études annuels R pour la personne i peut être exprimée comme suit :

$$R(i) = \max[T + \min([EST^* - EST(i)]; 0); 0]$$

EST^* représente l'impôt sur le revenu payé par la personne de référence diplômée du secondaire II, $EST(i)$ correspond à l'impôt sur le revenu du diplômé i et T la tranche de frais d'études due au cours de l'année.

De nouvelles incitations et plus d'égalité

Le modèle de Wolter et Wunsch présente divers avantages par rapport à la situation actuelle :

- **Remboursement des coûts des études en fonction de leur origine.** Celui qui peut étudier et qui génère ainsi une rentabilité privée élevée de la formation rembourse les frais d'études occasionnés, soit par le biais des impôts, soit par le biais d'un remboursement rétroactif des frais d'études. Cela permet d'éviter une redistribution du bas vers le haut.
- **Incitation à choisir des études «productives».** Avec ce modèle, les étudiants prennent conscience des coûts que leurs études engendrent. Il crée ainsi des incitations supplémentaires à choisir des études qui génèrent une rentabilité privée et fiscale élevée de la formation. Par ailleurs, on peut s'attendre à ce que les futurs étudiants consacrent plus de ressources et de temps au choix de leurs études.
- **Réduction de la durée des études.** Le modèle crée une incitation à terminer les études plus rapidement. Le syndrome de l'éternel étudiant devient ainsi de plus en plus caduque.
- **Incitation à augmenter le temps de travail.** Cattaneo et Wolter (2018) estiment qu'un taux d'occupation inférieur à 70 % entraîne une rentabilité fiscale négative dans la plupart des cantons. Dans les cantons où l'impôt sur le revenu est faible, tel que le canton de Zoug, les taux d'occupation doivent même être nettement plus élevés. La taxe rétroactive supplémentaire due en plus de l'impôt sur le revenu incite à travailler davantage, car une part moins importante doit alors être payée en plus de l'impôt sur le revenu.
- **Egalité des chances.** Le risque que les personnes défavorisées sur le plan socio-économique soient dissuadées d'entreprendre des études constitue depuis toujours l'un des principaux arguments contre l'augmentation des frais d'études, comme le souligne une prise de position de l'Union des étudiant-e-s de Suisse (VSS 2013). Le remboursement rétroactif des frais n'ayant lieu qu'après les études, celui-ci dissuade moins les étudiants de poursuivre leurs études que les taxes d'études traditionnelles. Les étudiants issus de ménages peu aisés peuvent donc eux aussi se permettre une formation supérieure.

Prise de risque et complexité

Malgré ses nombreux avantages, le modèle de Wunsch et Wolter présente des inconvénients non négligeables. Premièrement, il n'offre aucune garantie aux diplômés si le revenu obtenu après les études est inférieur à ce qui était prévu. Plus le revenu est bas ou plus la charge de l'impôt sur le revenu est faible, plus la différence avec la dette fiscale d'un diplômé du secondaire II augmente, et donc aussi le montant du remboursement rétroactif des frais d'études.

Toutefois, les études (comme tout investissement) comportent en principe un risque. Les progrès technologiques, l'évolution générale de la conjoncture ou d'autres facteurs exogènes tels qu'une maladie grave, un accident ou les aléas de la vie peuvent exercer une influence déterminante sur le revenu imposable. Ce risque ne peut être diversifié, couvert ou mitigé que dans une mesure limitée, à moins de renoncer totalement aux études. Du point de vue de la société, un modèle de financement qui rendrait les investissements individuels dans la formation nettement plus risqués est à rejeter. L'une des tâches principales de l'Etat moderne consiste à atténuer les risques qui ne peuvent être assurés à titre privé et que les individus ont de la peine à assumer. Le modèle de Wolter et Wunsch accentue ces risques.

De plus, ce modèle bafoue le principe de l'imposition selon la capacité économique, car il a un effet régressif (charge fiscale plus élevée pour un revenu plus faible). Par conséquent, un tel impôt, qui se base sur le revenu moyen d'un groupe de référence, est discutable sur le plan juridique.

Puis, d'autres points d'interrogation subsistent quant à la mise en œuvre pratique de ce modèle. Comment faudrait-il déterminer le revenu de référence? Les revenus dépendent en grande partie de l'âge et de l'expérience professionnelle. Le groupe de référence doit-il comprendre toutes les personnes titulaires d'un diplôme du secondaire II ou seulement celles appartenant à un certain groupe d'âge? Compte tenu des grandes différences de revenus entre les régions, serait-ce pertinent de faire la distinction entre les zones géographiques? Comment faudrait-il représenter les différences de revenus entre les sexes? Quel taux d'imposition utiliser? Dans l'ensemble, un modèle qui repose sur la comparaison de deux charges fiscales est problématique du point de vue économique, juridique et pratique.

3. Enseignements tirés en Angleterre et en Australie

Comme mentionné ci-dessus, certains pays ont recours au remboursement rétractif des frais d'études depuis plusieurs années. Il convient notamment d'étudier les enseignements tirés en Angleterre et en Australie. Ces deux pays fournissent des indications importantes sur ce à quoi pourrait ressembler un modèle pour la Suisse.

Le système australien

Afin de maintenir la compétitivité internationale et la croissance, le gouvernement australien a voulu, à partir du milieu des années 1980, augmenter de manière significative le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur. Toutefois, le développement de l'enseignement tertiaire aurait représenté une charge importante pour les finances publiques. C'est pourquoi l'Australie a introduit le «Higher Education Contribution Scheme» (HECS) en 1989. Les étudiants participaient aux coûts, étant donné qu'ils profitaient de l'augmentation des dépenses pour la formation. Voici les éléments clés de ce système :

- L'obligation de remboursement est déclenchée à partir d'un seuil de revenu correspondant à peu près au revenu moyen des personnes actives.
- Le taux de remboursement est progressif. Il augmente donc avec le revenu courant. Le taux se situe aujourd'hui entre 1% pour le revenu seuil et 10% pour la classe de revenus la plus élevée.⁻³
- L'encours de la dette est rémunéré à un taux égal à l'inflation. Cela correspond à un taux d'intérêt réel de zéro.
- Le remboursement est effectué par le biais des cotisations aux assurances sociales. Il est géré administrativement par les employeurs.

En outre, il est toujours possible de payer plus et de rembourser ainsi la dette plus tôt. Il n'y a pas de durée maximale pour le remboursement du prêt individuel. De ce fait, l'obligation de remboursement prend fin au plus tard au moment du décès (Barr et al. 2019; Parliament of Australia 2023).

Le montant maximal du prêt que les étudiants peuvent contracter pour financer leurs études varie en fonction des formations choisies. En 2023, la plupart des étudiants peuvent prétendre à un prêt allant jusqu'à 113 000 dollars australiens (environ 72 500 francs). Pour les études de médecine, la limite est de 162 000 dollars australiens (environ 104 010 francs). Les contributions aux frais facturées aux étudiants pour leur formation dépendent

3 Pour l'année 2023, un taux de remboursement de 1% du revenu imposable est perçu à partir de 48 400 dollars (environ 30 900 francs). Le taux de remboursement maximal de 10% est dû à partir d'un revenu annuel de 142 000 dollars.

également du domaine d'études choisi. Elles s'élèvent entre 4000 et 15 000 dollars australiens par année universitaire. Depuis 2020, les coûts ont été réduits dans les secteurs prioritaires souffrant d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée afin d'inciter les étudiants à choisir ces domaines d'études.

Au total, le nombre de débiteurs s'élevait à plus de 3 millions de personnes en 2021. L'encours de la dette s'élève à 74,3 milliards de dollars australiens, de sorte que le montant moyen de la dette atteint 25 000 dollars australiens par personne.

Le système anglais

En Angleterre aussi, le remboursement rétroactif des frais d'études constituait un élément central des réformes. A partir de la seconde moitié des années 1990, les universités autrefois gratuites ont alors basculé vers un système de frais d'inscription couvrant les coûts et de bourses généralisées. Au cours des dernières années, les frais d'inscription ont augmenté en Angleterre et atteignent actuellement environ 9250 livres par an (environ 10 300 francs) pour les personnes de nationalité anglaise.⁴ En 2020, le prêt annuel moyen effectivement contracté par étudiant s'élevait à l'équivalent de 16 800 francs, le montant le plus élevé de tous les pays de l'OCDE. Par ailleurs, 96 % des étudiants ont bénéficié d'un prêt. Là encore, l'Angleterre est en tête des pays de l'OCDE (OCDE 2022).

A partir de l'année académique 2023/24, les conditions suivantes s'appliquent (Bolton 2022) :

- Les remboursements sont dus à partir d'un revenu annuel de 25 000 livres.
- La durée maximale de remboursement est de 40 ans après l'obtention du diplôme. Au-delà de cette période, toute dette restante est amortie.
- L'intérêt maximal qui s'ajoute au prêt et qui doit ensuite être remboursé est limité au niveau de l'inflation.

Conditions de prêt et choix de remboursement

Les conditions de prêt constituent un élément central de tous les modèles relatifs au remboursement rétroactif des frais d'études. Un système dans lequel les prêts seraient automatiquement accordés, mais jamais remboursés, ne se distingue pas de l'offre « gratuite » actuelle. L'expérience montre que des différences en apparence minimales en termes de durée maximale de remboursement ou de taux d'intérêt peuvent avoir un impact important sur le choix de remboursement (Britton et al. 2019). C'est le constat que l'on peut dresser en comparant la situation en Australie à celle en Angleterre.

En Angleterre, le taux de remboursement est fixe et s'élève à 9 % du revenu dépassant la valeur seuil de revenu. Toutefois, en Australie, le taux progressif est appliqué sur l'ensemble du revenu dès que la valeur seuil est dépassée. En conséquence, le taux d'imposition marginal augmente de

4 Comme il existe parfois des différences régionales dans les processus au Royaume-Uni, nous nous concentrons sur l'Angleterre.

manière abrupte lors du changement de classe de revenu (Usher 2022). De manière générale, la progression de l'impôt y est plus forte.⁻⁵

Les prêts sont remboursés plus rapidement dans le système australien (Usher 2023). Le pourcentage de prêts remboursés était d'environ 42 % en 2019 (Australian Government 2022b). Le taux de défaillance attendu pour les nouveaux prêts contractés en 2021/22 était d'environ 12 % (Australian Government 2022a).

Dans le système anglais, en revanche, il a été estimé que, selon le modèle initial, seul environ un quart de tous les prêts auraient été intégralement remboursés (Waltmann 2022). Cela a notamment incité le gouvernement à durcir les conditions de prêt.⁻⁶ Ainsi, la part des remboursements devrait passer à environ 70 %. Le taux de défaillance est par conséquent plus faible en Australie qu'en Angleterre.

Bilan des enseignements tirés à l'étranger

Les systèmes de financement anglais et australien présentent tous deux des avantages importants par rapport au modèle de Wolter et Wunsch.

- Le remboursement des frais d'études n'est dû qu'à partir d'un certain seuil de revenu et le montant des contributions de remboursement augmente avec le revenu. En ce sens, ces systèmes offrent une protection contre les fluctuations ultérieures des revenus. Cela réduit le risque lié à l'investissement dans l'éducation.
- Le mécanisme de remboursement est transparent, car il ne dépend pas de valeurs de référence difficiles à observer. Les personnes actives peuvent facilement former leurs propres attentes quant aux futurs prélèvements dus.
- Le taux de remboursement progressif tient compte de la capacité contributive.
- Le règlement entraîne peu de frais administratifs.

Toutefois, même dans ces variantes de modèles, une partie des coûts liés aux études reste non couverte, car les modalités de remboursement choisies entraînent des défaillances de crédit non négligeables. Il reste donc une subvention implicite de l'Etat pour les étudiants.

5 En Angleterre, si une diplômée gagne 27 000 £, elle paiera 9 % des 2000 £ qui dépassent le seuil de 25 000 £ sous la forme du remboursement rétroactif des frais d'études (0,6 % du revenu). Un diplômé qui gagne juste 48 400 dollars australiens, et qui atteint donc exactement le seuil, doit verser 1 % de son revenu total pour rembourser son prêt étudiant.

6 Ainsi, la durée de remboursement a été portée à 40 ans, contre 30 initialement, et le revenu seuil a été abaissé (Bolton, 2022).

4. La proposition d'Avenir Suisse

Comme alternative au modèle présenté par Wunsch et Wolter, nous présentons ci-après notre propre modèle. Pour ce faire, nous nous appuyons sur le système australien que nous adaptons à la situation suisse. Dans une simulation, nous examinons les choix de remboursement des diplômés en fonction de différents paramètres.

Encadré 1

Hypothèses pour la simulation du remboursement rétroactif des frais d'études dans le scénario de base

Taux d'intérêt

- Le taux d'intérêt de la dette correspond au taux d'inflation. Le taux d'intérêt réel est donc supposé être nul pour le prêt étudiant.

Montant du prêt

- La durée des études est de cinq ans. On suppose que le prêt pour les études s'élève à 78 000 francs. Ce montant est obtenu en pondérant les coûts annuels de formation par le nombre d'étudiants de chaque filière d'études.

Salaire et croissance des salaires

- Le salaire médian des étudiants en master un an après l'obtention du diplôme est de 78 000 francs (BFS 2022e).
- Entre la fin des études et la cinquième année de travail, on suppose une croissance réelle du salaire d'environ 6% pour le salaire médian universitaire. Pour les 1^{er} et 3^e quartiles de salaire, les taux de croissance sont respectivement de 10% et 5%. Après les cinq premières années de travail, on s'attend à une croissance annuelle du salaire réel de 1%.

Activité professionnelle

- Dans le modèle de base, on suppose qu'après les études, la personne reste toujours active jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. En Suisse, l'âge moyen au moment de l'obtention du master est de 27 ans (BFS 2021a).

Schéma de remboursement du prêt

- Le seuil de remboursement inférieur à partir duquel la dette du prêt doit être remboursée est de 72 000 francs dans le modèle de base. Ce montant correspond à environ 90% du salaire médian des personnes actives (BFS 2022d).
- Dans le schéma de remboursement du prêt, les classes de salaire voisines présentent chacune un écart de 6%. En Australie, un pas dans la classe de salaire s'accompagne d'une augmentation du taux de remboursement de 0,5%. Pour la Suisse, une variante de taux est calculée avec 0,5% et 0,25%. Le taux de remboursement maximal est de 10%, respectivement de 5%. Avec l'évolution supposée du salaire médian, ces maxima ne sont toutefois pas atteints. Pour un revenu supposé d'environ 88 000 francs, le montant à rembourser s'élèverait à 2210 francs pour la variante de versement de 0,5% et à 1550 francs pour la variante de versement de 0,25%.

Si l'on part des hypothèses formulées dans l'encadré 1 (modèle de base), les diplômés universitaires suisses remboursent leur prêt en l'espace de vingt ans

s'ils disposent d'un salaire médian «universitaire», travaillent à temps plein et que le taux de remboursement augmente de 0,5 % par classe de salaire.

Les diplômés qui perçoivent un salaire médian remboursent leur dette avant d'atteindre environ 47 ans. Ceux dont le salaire se situe à la limite du 1^{er} quartile remboursent leur dette en moyenne à l'âge de 53 ans. Même les diplômés qui perçoivent des salaires inférieurs à ceux des universités remboursent alors leurs dettes avant l'âge légal de la retraite, à condition qu'ils restent toujours actifs. Pour le salaire médian, le versement échelonné le plus élevé représente 5 % du revenu annuel (ce qui correspond à environ un tiers de la charge de l'impôt sur le revenu).

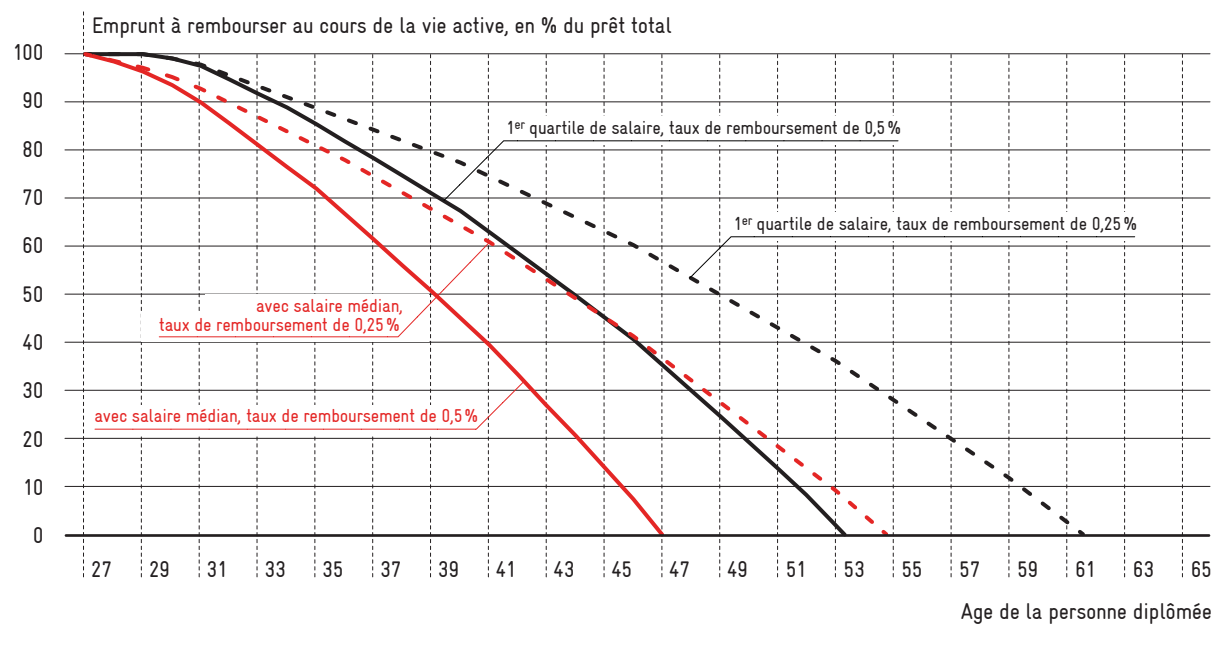
Afin de maintenir une progression fiscale moins forte, l'augmentation des taux de remboursement pourrait être réduite. Cette variante de paiement est également représentée dans la figure 3 (lignes pointillées). Dans cette variante, les taux de remboursement augmentent de 0,25 % par classe de revenu, ce qui réduit la charge financière annuelle pour les revenus moyens.

Dans cette variante de modèle également, les personnes qui restent tout au long de leur vie active en deçà du 1^{er} quartile de la distribution des revenus remboursent leurs dettes d'études tout juste avant l'âge légal de la retraite. Le crédit est remboursé environ huit ans plus tard que dans le modèle de base.

Figure 3

Un emploi à temps plein permet de rembourser la dette

Les étudiants remboursent leur prêt de formation indépendamment du taux de remboursement choisi. Toutefois, avec un taux plus bas, le remboursement de la dette prend environ huit ans de plus.



Source : voir encadré 1, propres calculs

Les effets du taux d'occupation

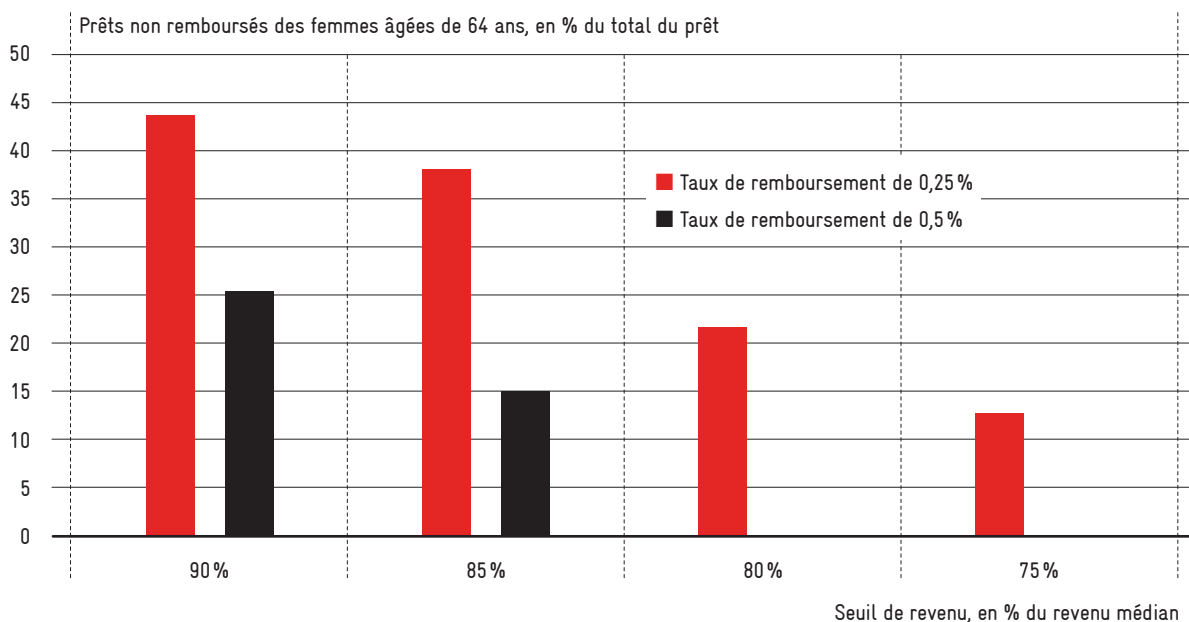
Comme le montrent les résultats précédents, le modèle autorise quelques années tampons durant lesquelles l'activité professionnelle pourrait être interrompue (par exemple en raison d'un congé parental, du chômage ou d'une formation continue), sans pour autant compromettre l'objectif de remboursement du prêt jusqu'à l'âge de la retraite. Même un travail à temps partiel avec un taux d'occupation élevé serait compatible avec un remboursement complet de la dette et donc avec la préservation de la rentabilité fiscale de la formation.

Afin d'obtenir des indications sur le choix de remboursement, nous calculons la valeur actuelle de la dette restante à l'âge de 64 ans, c'est-à-dire peu avant l'âge habituel de la retraite, en supposant un taux d'occupation spécifique à l'âge. Concrètement, nous supposons que le taux d'occupation sur le cycle de vie correspond au taux d'occupation observé pour les personnes actives ayant un diplôme du degré tertiaire. Comme les taux d'occupation varient fortement selon le sexe, nous faisons en outre une distinction entre les hommes et les femmes. L'analyse des données de l'Enquête suisse sur la population active (Espa) entre 2010 et 2020 a permis d'estimer le taux d'occupation spécifique à l'âge. Ce taux chez les hommes âgés de 28

Figure 4

Une partie du prêt impayée jusqu'à l'âge de la retraite

Si les femmes sont moins actives que les hommes, il leur restera une dette à 64 ans. Avec un taux de remboursement de 0,25%, le seuil de revenu devrait être abaissé de manière significative pour que la majeure partie du prêt soit remboursée. Avec un taux de remboursement de 0,5%, le prêt peut être remboursé beaucoup plus rapidement.



Le salaire médian universitaire est pondéré par la charge de travail des femmes.

Source : voir encadré 1 et BFS (2021b), propres calculs

à 64 ans n'est jamais inférieur à 83 %, celui des femmes atteint un minimum local à 41 ans (70 %) et 63 ans.

Comme le montre la *figure 4*, pour les femmes qui touchent le revenu médian, le modèle avec un taux de remboursement de 0,25 % engendre une dette résiduelle d'environ 40 % du crédit. Chez les hommes, en revanche, la totalité du crédit continue d'être remboursée. Un remboursement complet du prêt avant la retraite au revenu médian n'est assuré que si le seuil de remboursement est fortement abaissé, à environ 70 % du revenu médian (correspondant à un revenu brut de 56 000 francs par an). Dans le modèle de base avec un taux de remboursement de 0,5 %, la dette résiduelle des femmes diminue fortement. Avec le seuil de revenu de 90 %, il reste environ 25 % du crédit et avec un seuil de revenu de 80 %, la totalité du prêt est remboursée.

Autres modifications du comportement

Le remboursement rétroactif des frais d'études, tel que présenté dans le modèle proposé, augmente la charge fiscale sur le revenu et modifie le coût relatif des études. Il faut donc s'attendre à des ajustements de comportement. La hausse de la charge fiscale pourrait notamment avoir un effet négatif sur l'offre de travail. Il serait ainsi possible que les diplômés renoncent totalement à une activité rémunérée afin d'éviter le remboursement du prêt. Alternativement, le schéma de remboursement pourrait les inciter à réduire leur temps de travail afin de briser la progression fiscale.

L'étude des modifications du comportement dépasse le cadre de cette publication. Les quelques chercheurs qui ont examiné ces effets à l'étranger n'ont pas constaté de répercussions négatives sur l'offre de travail (Britton et al. 2019). Ainsi, une analyse poussée des données administratives pour la Grande-Bretagne n'a pas permis de démontrer que le remboursement rétroactif des frais d'études aurait eu un impact négatif sur le comportement des diplômés universitaires en matière d'emploi (Britton et Gruber 2019).

Encadré 2

Autres solutions possibles

Le remboursement rétroactif des frais d'études ne représente qu'une solution au problème de la rentabilité fiscale de la formation. Il convient de mentionner ici quelques alternatives, parfois visionnaires.

On peut par exemple imaginer une épargne fiscalement facilitée, une sorte de 4^e pilier pour les parents, qui pourrait être explicitement dédiée à la formation de base et à la formation continue des enfants.

L'idée d'un compte dédié à la formation constitue en revanche une alternative plus radicale (Bischofberger et al. 2013). Chaque enfant, par exemple à l'âge de 4 ans, se verrait alors créditer un montant (identique) sur un compte de formation. Il permettrait de financer exclusivement des prestations à définir, qui seraient désormais payantes. Les prix seraient fixés par les prestataires de formation. On passerait ainsi d'un financement de l'offre à un financement axé sur la personne. Les moyens proviendraient des finances publiques. La principale différence par rapport à la situation actuelle serait que le pouvoir de disposition passerait des fournisseurs aux demandeurs de prestations de formation.

Par ailleurs, l'imposition individuelle des couples mariés permettrait de lutter contre la baisse de la rentabilité fiscale de la formation due à la hausse du travail à temps partiel. De nombreux couples décident de ne pas avoir deux taux d'occupation élevés, car ils ne touchent pas le revenu supplémentaire en raison de l'impôt progressif. Si les incitations fiscales étaient différentes, un taux d'occupation plus élevé pourrait être plus intéressant en termes de revenu.

5. Conclusion

Le contrat social implicite en vigueur, selon lequel les personnes formées au niveau tertiaire remboursent avec l'impôt les coûts de leur formation supportés par la collectivité (alors que la formation professionnelle est en grande partie autofinancée), est de plus en plus compromis. Compte tenu de la baisse de la rentabilité fiscale de la formation, un changement de système s'impose tôt ou tard.

Dans l'ensemble, le remboursement rétroactif des frais d'études constitue un moyen pertinent de promouvoir l'amortissement des coûts de l'enseignement supérieur. Toutefois, il convient de bien réfléchir à la forme exacte de ce remboursement. La proposition de Wolter et Wunsch offre une bonne base de réflexion. Toutefois, la complexité administrative, les défis juridiques et les effets économiques indésirables constituent des obstacles importants à sa mise en œuvre.

Les approches anglaise et australienne offrent en revanche des alternatives qui ont fait leurs preuves et qui s'avèrent plus faciles à mettre en œuvre. Notre analyse montre que le financement reste en principe garanti, même avec des salaires relativement bas. La problématique des temps partiels n'est toutefois pas entièrement résolue avec ce modèle proposé. Toutefois, un taux de remboursement plus élevé augmente la probabilité que le prêt soit totalement remboursé, même en cas de travail à temps partiel et tant que la progression fiscale n'est pas excessive.

Il faut toujours évaluer dans quelle mesure les pertes fiscales doivent être pondérées politiquement. Aucun des systèmes évoqués ne peut se passer totalement d'un soutien direct ou indirect de l'Etat, sauf si les frais d'étude sont entièrement pris en charge à l'avance par les étudiants, sans système de prêt de l'Etat. Dans une optique d'égalité des chances, une telle solution n'est toutefois pas envisageable. Le modèle que nous proposons comporte au moins les avantages d'une application largement éprouvée qui respecte l'égalité des chances.

Bibliographie

- Australian Government, Department of Education, Skills and Employment (2022a): Annual Report 2021–22.
- Australian Government, Taxation Office (2022b): HELP Statistics 2021–22.
- Barr, Nicholas, Chapman, Bruce, Dearden, und Lorraine Dynarski, Susan (2019): The US college loans system: Lessons from Australia and England. *Economics of Education Review*, 71, 32–48.
- BFS, Bundesamt für Statistik (2021a): Hochschulstatistik 2019.
- BFS, Bundesamt für Statistik (2021b): Schweizerische Arbeitskräfteerhebung (Sake).
- BFS, Bundesamt für Statistik (2022a): Beschäftigungsgrad der Hochschulabsolvent/innen ein Jahr nach Studienabschluss.
- BFS, Bundesamt für Statistik (2022b): Kosten der universitären Hochschulen nach Fachbereich, Leistung, Kostenart und Hochschule.
- BFS, Bundesamt für Statistik (2022c): Öffentliche Bildungsausgaben.
- BFS, Bundesamt für Statistik (2022d): Schweizerische Lohnstrukturerhebung (LSE) 2020.
- BFS, Bundesamt für Statistik (2022e): Standardisiertes Bruttoerwerbseinkommen der Hochschulabsolvent/innen fünf Jahre und ein Jahr nach Studienabschluss.
- BFS, Bundesamt für Statistik (2022f): Studierende an den universitären Hochschulen nach Jahr, Fachbereich, Studienstufe, Geschlecht und Hochschule – 1980–2021.
- Bischofberger, Alois, Cosandey, Jérôme, Müller-Jentsch, Daniel, Rühli, Lukas, Salvi, Marco, Schär, Markus, Schellenbauer, Patrik, Schwarz, Gerhard, und Walser, Rudolf (2013): Ideen für die Schweiz. 44 Chancen, die Zukunft zu gewinnen. *Avenir Suisse, NZZ Libro*.
- Bolton, Paul (2022): Student Loan Statistics, CBD 01079. House of Commons Library.
- Britton, Jack, van der Erve, Laura, und Higgins, Tim (2019): Income contingent student loan design. Lessons from around the world. *Economics of Education Review*, 71, 65–82.
- Britton, Jack W. und Gruber, Jonathan (2019): Do Income Contingent Student Loan Programs Distort Earnings? Evidence from the UK. *NBER Working Paper Series*, 25822.
- Cattaneo, Maria A., und Wolter, Stefan C. (2018): Ist Bildung eine rentable Investition? *Die Volkswirtschaft*, Februar.
- ESTV, Eidgenössische Steuerverwaltung (2023): Steuerrechner.
- OECD, Organisation for Economic Cooperation and Development. OECD (2017, 2022): Education at a Glance. OECD Indicators. OECD Publishing.
- Parliament of Australia (2023): Higher Education Loan Program (HELP) and other student loans: A quick guide.
- SBFI, Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (2023): Finanzierung der höheren Berufsbildung.
- Usher, Alex (2022): Cross-National Student Loan Repayment Comparisons. Higher Education Strategy Associates.
- Verband der Schweizer Studierendenschaften, VSS (2013): Positionspapier Studiengebühren.
- Waltmann, Ben (2022): Sweeping changes to student loans to hit tomorrow's lower-earning graduates. *Institute for Fiscal Studies (IFS)*.
- Wolter, Stefan C., Cattaneo, Maria A., Denzler, Stefan, Diem, Andrea, Hof, Stefanie, Meier, Ramona, und Oggenfuss, Chantal (2018): Bildungsbericht Schweiz 2018. Schweizerische Koordinationsstelle für Bildungsforschung (SKBF).
- Wolter, Stefan C., und Wunsch, Conny (2021): Nachgelagerte Studiengebühren einführen. *Dans: Neue Zürcher Zeitung (NZZ) du 24.12.2021*.